

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

*À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé*

Département(s)	DFFI	Date	5 mars 2026
Numéro	26.120	Heure	19h27

<b>Auteur-e(-s) :</b> Membres du groupe libéral-radical – Le Centre de la commission Éducation	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad
<b>Titre :</b> Soutenons l'apprentissage !	
<b>Contenu :</b> Afin de permettre, si besoin, de meilleures conditions de travail pour les apprenti-e-s du canton de Neuchâtel ainsi qu'une meilleure accessibilité à la formation professionnelle, le Conseil d'État est prié de mettre en place toutes les conditions nécessaires pour atteindre cette amélioration. Au préalable, un état des lieux est réalisé. L'objectif de cette démarche est de disposer d'une vision claire et pragmatique de la situation actuelle, permettant de fonder nos décisions sur des faits tangibles plutôt que sur des suppositions.	
<b>Développement</b> (obligatoire) : Chaque métier possédant ses propres spécificités, il est essentiel d'en tenir compte. Le Conseil d'État est prié de prendre les mesures nécessaires pour que les conditions de travail des apprenti-e-s (horaires, vacances, planification, surveillance, etc.) soient négociées dans le cadre des Conventions collectives de travail (CCT), des règlements d'entreprise, de la loi sur le statut de la fonction publique (et ses règlements d'application) et des règlements communaux pour le personnel. Si le premier paragraphe n'est pas applicable, il est demandé que ce soient les Organisations du monde du travail (OrTra) qui fassent des recommandations sur les conditions de travail des apprenti-e-s. En cas d'impossibilité d'activer les paragraphes 1 et 2 de cette motion, une commission cantonale devrait être nommée pour gérer les conditions de travail des apprenti-e-s pour les métiers concernés.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Vincent Martinez		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Claudine Geiser	Corinne Schaffner	Christophe Peter
Caroline Juillerat		

## **Position du Conseil d'État**

Les CCT relèvent des partenaires sociaux ; l'État n'a pas à contraindre les négociations. Cela étant, le Conseil d'État travaille pour sa part sur l'initiative « Plus de protection pour les apprenti-e-s » en vue de présenter un rapport d'ici la fin de l'année. Il reste également attentif aux données actuelles qui indiquent un recul des places d'apprentissage et veille à garder à l'esprit les différentes discussions en cours, notamment le moratoire en lien avec les droits de douane annoncé dans le rapport concerné. L'acceptation de cette motion irait à l'encontre de tout cela. Pour le surplus, une enquête de la Haute École Arc (HE-Arc) sur le bien-être des apprenti-e-s est déjà pendante et les résultats sont attendus sous peu.